

LOGEMENT A GENEVE

PROCEDURE INSCRIPTION

PAGE 1 / 3

1 VISITE

Les coordonnées pour la visite du logement sont précisées dans le détail de l'offre ; nous vous invitons à prendre contact avec la personne mentionnée en vue d'organiser une visite et vous assurer que celui-ci corresponde à vos attentes.

2 FORMULAIRE

Le formulaire **demande de location** doit être dûment rempli puis être imprimé, daté et signé par vos soins.

Ce formulaire constitue la première pièce de votre dossier à compléter avec les documents cités en étape 3.

3 DOCUMENTS A PRODUIRE

Les documents suivants sont requis pour chaque personne majeure amenée à résider dans le logement ou à signer le bail en qualité de garant :

ATTENTION : fournir uniquement des photocopies – aucun original svp !

A. IDENTITE

- pour les Genevois ⇨ carte d'identité ou passeport ou livret de famille
- pour les Confédérés ⇨ permis d'établissement
- pour les étrangers ⇨ titres de séjour

B. GAINS ACTUELS

toute attestation de revenu soit :

- 3 dernières fiches de salaire délivrées par l'employeur
- indemnités de chômage, décisions de rentes AVS, AI, OCPA
- décompte(s) de prestations d'assistance (Hospice Général, ...)
- contrat d'apprentissage, bourses d'études, ...
- bilan certifié pour les indépendants
- subsides d'assurance

LOGEMENT A GENEVE

PROCEDURE INSCRIPTION

PAGE 2 / 3

3 DOCUMENTS A PRODUIRE (SUITE)

C. POURSUITES

Attestation de l'Office des Poursuites et des Faillites – **VALIDITE 3 MOIS**

COORDONNEES Office des Poursuites - Rue du Stand 46
Case postale 208 – 1211 Genève 8
T 022 388 90 90 - F 022 388 93 20
Horaires 08h30-15h30 sans interruption.
<http://ge.ch/opf/attestations>

Vous pouvez obtenir votre attestation au guichet, par correspondance, par internet ou auprès d'un office de poste.

- I. au **GUICHET** de l'office, contre paiement de CHF 17.00, soit :
 - en vous y présentant personnellement muni d'une pièce d'identité
 - représenté par un tiers au bénéfice d'une procuration et muni d'une copie de votre pièce d'identité

- II. par **CORRESPONDANCE** en indiquant
 - votre identité complète
 - votre date de naissance
 - votre domicile
 - votre origine

et en joignant le justificatif de votre paiement de CHF 18.00 sur BCGE n° 12-1-2 (IBAN CH41 0078 8000 0501 7226 9).

Délai indicatif pour demande par correspondance 3-4 jours

- III. par **INTERNET** – coût CHF 14.00 – délai indicatif 5 jours
https://www.ge.ch/ecommerce/article/ecommerce_1.asp?idArticle=26&pURL=http://www.ge.ch/opf

- IV. auprès d'un **OFFICE DE POSTE** – coût CHF 18.00 – délai indicatif 2-3 jours

Veillez noter que le coût s'entend par attestation.

D. SITUATION PERSONNELLE

en fonction de votre situation personnelle, joindre si nécessaire

- jugement de divorce ou de séparation de corps mentionnant les éventuelles pensions alimentaires ou mesures provisoires, ainsi que l'autorité parentale
- certificat de grossesse mentionnant le terme prévu et établi par un médecin reconnu
- lettre de démission et accusé de réception de l'employeur si l'un des candidats va cesser son activité professionnelle dans les mois suivant la présente demande
- toute autre information utile

LOGEMENT A GENEVE

PROCEDURE INSCRIPTION

PAGE 3 / 3

4 DEPOT DE VOTRE DOSSIER

Le formulaire (étape 2) et les documents (étape 3) constituent votre dossier d'inscription que nous vous invitons à déposer à notre réception ou à nous adresser par courrier, fax ou e-mail :

RECEPTION	CORRESPONDANCE	FAX	E-MAIL
Route de Chancy 85 1213 Onex Horaires 08h30–16h00	Rosset & Cie Agence immobilière Case postale 650 1213 Petit-Lancy 1	022 339 39 02	candidatures@rosset.ch

Nous vous rappelons que seules des photocopies seront acceptées ; aucune copie ne sera effectuée par notre agence. Seuls les dossiers complets seront traités.

La présente offre vous est faite sous réserve de relocation entre temps et votre inscription n'a pas de valeur contractuelle.

L'ordre de réception des dossiers n'a pas d'incidence sur le choix du futur locataire.

Enfin, nous vous rendons attentifs au fait que la présente procédure d'inscription est spécifique à une offre pour un logement en loyer libre. Une procédure différente est appliquée pour les logements subventionnés.

Le site internet de l'OCL (<http://www.ge.ch/logement/>) vous donne plus d'informations sur les logements subventionnés.